



DOSSIER DE PRESSE

Assemblée plénière de décembre 2010

I. Budget 2011 : 1.709 milliard d'euros

Les dépenses Chiffres clés

Les recettes Chiffres clés

II. Nos priorités

1. Solidarités

Le Département organise son accueil en faveur de l'enfance et de la famille

Le Département s'engage sur 2 045 C.U.I

Le Département sera partenaire de la Maison Médicale de Neufchâtel-en-Bray

Le Département conforte son bilan de la charte des accessibilités

Le Département a achevé le centre communautaire au Sri Lanka

Le Département s'engage dans la reconstruction en Haïti

2. Emploi

Le Département soutient l'insertion et aide les entreprises à créer de l'emploi

3. Aménagement du territoire

Le Département trace Paris-Londres à vélo, via Dieppe et Arques

Le Département expérimente l'ouverture à tous des lignes de transports scolaires

Le Département poursuit ses aides aux agriculteurs en difficulté

Le Département aide 16 communes à faire leur bilan énergétique

4. Egalité des chances

Le Département étend son aide BAFA au BAFA

Le Département aide les petits cinémas à passer au numérique

Le Département lance son festival des « Jardins secrets »

Le Département signe la charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

I. Budget 2011 : 1,709 milliard d'euros

L'exercice budgétaire de 2011 ne change pas la tendance depuis longtemps constatée : nos dépenses sociales obligatoires augmentent et nos recettes s'amenuisent. A cela s'ajoute, en 2011, la fin de la libre administration de nos collectivités. Aux recettes librement fixées par la collectivité se substitue une taxe fixée unilatéralement par l'Etat qui divise par deux l'autonomie fiscale de notre Département : 46% de nos recettes provenaient de la fiscalité jusqu'alors, 23 % aujourd'hui.

L'engagement de l'Etat de compenser les pertes de produits occasionnées par cette réforme fiscale, aboutira sans doute à la même sous compensation chronique que nous connaissons pour l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prestation de Compensation du Handicap. Les simulations du Ministère des Finances montrent qu'une partie de ces compensations sont fixes et que l'évolution envisagée des nouvelles contributions économiques est beaucoup plus faible que les produits fiscaux attendus par la simple application de l'augmentation régulière des bases de l'ancienne fiscalité. Dans le même temps, la crise accroît les besoins et les attentes des Seinomars - des plus jeunes comme des plus âgés - de voir un Département engagé à leur côté.

Ce budget d'un montant de **1,709 milliard d'euros** démontre, une fois encore, que le Département demeure résolument engagé auprès des communes, des associations, du tissu des TPE/PME, de tous ses partenaires au service de l'environnement, ou du logement. **Ce n'est ni un budget au rabais ni un budget de renoncement. Il témoigne de notre volontarisme et de notre détermination à dynamiser notre territoire, à faire que celles et ceux qui y vivent s'y sentent heureux et fiers, puissent y construire un projet de vie à la fois personnel et professionnel. Le budget 2011 est le reflet de cette ambition.**

Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité décidée par le Département pour 2011.

Les recettes :

L'ensemble des recettes réelles s'élève à 457.9M€ pour les recettes de la section d'investissement et 1,251 milliard d'euros pour les recettes de la section de fonctionnement.

Les dépenses :

L'ensemble des dépenses s'élève à 527 M€ pour les dépenses d'investissement et 1,182 milliard d'euros pour les dépenses de fonctionnement.

- Solidarités : 705.1M€

Elles représentent ainsi le premier budget de la collectivité départementale avec 56,75 % des dépenses de fonctionnement.

Enfance et Famille	151.5 M €
RSA et RMI	177.28 M €
Personnes handicapées	141.7 M €
APA	126.5 M €
Personnes âgées	71.2 M €
Politique Habitat	24.3 M €
Action Sociale territoriale	8 M €
PMI Action de santé	3.5 M €
Santé publique	1.28 M €
Coopération décentralisée	638 304 €

- Emploi et aménagement du territoire : 44.1 M€

Aménagement du territoire	15.2 M €
Action économique et Emploi	13.3 M €
Infrastructures portuaires	6 M €
Soutien à l'agriculture et à la forêt	3.6 M €
Soutien au développement du tourisme	3.8 M €
Aménagement Foncier	1.2 M €
Commerce et artisanat	400 000 €
Pêche	290 726 €

- **Egalité des droits (Education, Jeunesse, etc.) : 220.7 M€**
 - Collèges 124.5 M €
 - Transports scolaires 51 M €
 - Culture 21.4 M €
 - Sport 12.7 M €
 - Jeunesse 4.8 M €
 - Education hors collèges 4.9 M €
 - Citoyenneté 858 985 €
 - Lutte contre les discriminations 421 490 €
- **Qualité de vie : 163.3 M€**
 - Routes 55.5 M €
 - Sécurité 51.1 M €
 - Transports de voyageurs 22.5 M €
 - Soutien à la qualité de l'eau 18.8 M €
 - Bacs départementaux 5.1 M €
 - Soutien à la protection de l'environnement 5.4 M €
 - Lutte contre les inondations 3.3 M €
 - Déplacements doux 3.2 M €
 - Littoral et berges de Seine 1.7 M €
 - Développement durable 919 813 €
 - Santé et protection animale 1.5 M €
- **Frais de structure : 273M€**

* * * *

II. Nos priorités

1. Solidarités

Offrir un accueil responsable de l'enfance :

Le Département organise son accueil en faveur de l'enfance et de la famille

Ce schéma est pour le Département l'occasion de confirmer les valeurs fortes qui guident sa politique de proximité telles que le rôle premier de la famille, la primauté de l'accompagnement éducatif, le développement d'une logique préventive permanente, l'inscription de l'action éducative dans une approche globale et coordonnée, la nécessaire association de l'enfant et de la famille et la complémentarité de différents acteurs concourant aux missions de la protection de l'enfance.

Les actions à mener en vue d'améliorer la réponse aux besoins des enfants et des familles s'organisent autour de **six objectifs stratégiques forts, tels que renforcer et organiser la prévention précoce des difficultés familiales et éducatives ou encore renforcer la place et l'association des familles dans la mise en œuvre des mesures éducatives.**

Faciliter l'insertion et le retour à l'emploi :

Le Département s'engage sur 2 045 C.U.I

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active a instauré le Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) qui se décline en deux supports : le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) pour le secteur non-marchand et le Contrat Initiative Emploi (C.I.E.) pour le secteur marchand.

En 2010, 569 contrats C.U.I.-C.A.E ont été signés sur 7 mois d'activité. A ce chiffre, il est important d'ajouter également les 267 Contrats d'avenir encore actifs et en cours d'extinction pour lesquels le Département maintient sa participation financière. Pour les C.U.I.-C.I.E, le nombre de contrats prévus pour l'année 2010 avait été initialement fixé à 100. A ce jour, aucun n'a été signé.

Pour 2011, **le Département poursuit le cofinancement de ce Contrat Unique d'Insertion à destination des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et s'engage sur 2 000 C.U.I.-C.A.E., contrats initiaux et avenants compris, et 45 C.U.I.-C.I.E.**

Soutenir l'installation des services médicaux en milieu rural :

Le Département sera partenaire de la Maison Médicale de Neufchâtel-en-Bray

En 2007, le Département s'est engagé à soutenir les projets de maisons de santé pluridisciplinaires afin d'offrir à la population sur un même lieu un ensemble de services de santé de premier recours. Cette action de soutien au regroupement des professionnels de santé fait partie d'un axe stratégique de la contractualisation 276.

La maison de santé pluridisciplinaire, implantée à proximité du Centre Hospitalier Fernand Langlois prévoit de regrouper, sur une surface de 1493 m², dix médecins généralistes, quatre infirmières, deux dentistes de la mutualité française, des bureaux pour accueillir des permanences hebdomadaires de professionnels de santé tels que diététicienne, psychologue et psychomotricienne, une salle dédiée à la formation et la prévention, une unité de prélèvement et le CLIC du Pays de Bray. **Le plan de financement prévisionnel prévoit des dépenses qui s'élèvent à 3 804 874 € avec une demande de participation du Département à hauteur de 680 590 €**

Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite :

Le Département conforte son bilan de la charte des accessibilités

Depuis 2005, l'action du Département pour l'accessibilité s'est traduite par des actions très concrètes tout d'abord au sein de la collectivité : mise en accessibilité des 41 sites patrimoniaux, des collèges ainsi que des sites et musées, effort pour l'emploi au sein de la collectivité pour atteindre le taux de 6% en 2013 (contre 3.65% en 2009).

Au travers de ces politiques aussi, le Département a mis l'accent sur l'accessibilité en soutenant l'emploi en entreprises des travailleurs handicapés au titre de l'Aide Régionale à l'Emploi (ARE). En 2009, 21 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 281 764 €, correspondant à une perspective de créations de 74 emplois.

L'accès au logement a été privilégié : concernant les logements privés, en 2009, 207 particuliers ont bénéficié d'une aide à l'adaptation personnalisée au logement, pour 342 407 €. Concernant les logements publics, nous avons lancé un appel à projets pour la prise en compte du vieillissement et des handicaps dans le logement social.

On peut aussi parler de l'accueil des enfants porteurs d'un handicap, les structures pouvant bénéficier d'une aide à l'investissement bonifiée de 1 000 € par place. La dépense liée à cette bonification est de 135 000 € en 2009 et 4 structures en ont bénéficié.

De la même manière, en 2009, 107 012€ auront été consacrés à l'amélioration de la pratique sportive pour les personnes handicapées. Depuis 2008, la mise en œuvre de Handi Pass'Sport76 a permis en 2009 à 321 bénéficiaires de bénéficier d'une aide de 7 736 €.

Accompagner la solidarité internationale au Sri Lanka :

Le Département a achevé le centre communautaire au Sri Lanka

Le programme psychosocial a démarré à Thirukkivil, en 2006, dans une structure temporaire. Thirukkivil fait partie du district d'Ampara. **Il est aujourd'hui achevé à 98%. Le centre communautaire est installé à Vinayagapuram.** Y sont dispensées des visites des conseillers et travailleurs sociaux. Des activités pour les enfants et les femmes sont aussi organisées sans oublier des activités génératrices de revenus pour le centre (cours d'informatique, etc.). Le Département a cofinancé ce projet à hauteur de 691 020 €.

Accompagner la solidarité internationale en Haïti:

Passée l'urgence, le Département s'engage dans la reconstruction en Haïti

Suite au tremblement de terre du 12 janvier dernier, qui a fait près de 200 000 morts et plus d'un million de sans-abris en Haïti, le Département a accordé une subvention exceptionnelle de 50 000 € à l'ONG CARE France dans le cadre de ses projets en faveur des victimes. Aujourd'hui **il s'engage sur un projet de reconstruction sur le moyen terme** dont CARE France assurerait la maîtrise d'œuvre et envisage un partenariat avec la commune de Dame-Marie. Le projet présenté par CARE, incluant la réalisation d'un plan de développement communal, deux diagnostics (agriculture et pêche) et un projet d'agriculture, s'élève à un coût total de 160 000 € pour 2011.

2. Emploi

Poursuivre une politique en faveur de l'économie et de l'emploi durable :

Le Département soutient l'insertion et aide les entreprises à créer de l'emploi

Le Département a engagé depuis 6 ans près de 70 M€ en faveur du développement économique, sans compter les 20 M€ d'engagements prévus dans les contrats signés avec les agglomérations et les pays. Pour 2011, l'ensemble de cette politique correspond à 7.756.877 €, sachant que d'autres aides aux entreprises sont accordées dans le cadre de la politique agricole et touristique.

Le Département soutient l'insertion professionnelle des publics défavorisés :

- Aides à la création ou à la pérennisation d'emploi insertion : 45 emplois ont été créés, pour 221 266€
- Soutien aux bénéficiaires du RSA dans la création de leur emploi : trois organismes (Boutique de Gestion, Ingénious, Cré'ation) ont été conventionnés jusqu'à la fin 2011 pour 316 471€. Sans compter la convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) d'un montant de 45 000 € en 2010 et la participation (45 000 €) au fonds de garantie mis en place par Haute-Normandie Active.
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA, travailleurs indépendants en difficulté : cinq organismes (Association Sociale Nationale Internationale Tsigane, Association Relais Accueil Gens du Voyage, Association Economie Rurale de Seine Maritime-CER France, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, société Genèse) ont été conventionnés pour un montant global de 261 979€ en 2010.

Le Département accompagne des projets de développement des PME/TPE et des territoires fragilisés. L'ensemble des mesures décrites ci-après, qui représente un crédit global d'intervention de 4.620.000 euros d'AP 2011, est reconduit à l'identique.

- Les aides au développement des entreprises : depuis 2004, 128 entreprises ont été soutenues via l'aide à l'immobilier d'entreprises pour les PME dont 39% relevant du secteur industriel et 2 383 emplois ont été créés, soit un versement effectif d'aides de 5.8M€ avec l'aide Régionale à l'Emploi Développement.
- Les aides aux commerces et à l'artisanat (ARACS + bâtiments commerciaux) : depuis la mise en place de l'Avance Remboursable au Commerce, à l'Artisanat et aux Services (ARACS) en 2007, le Département a accompagné 105 entreprises pour 1.5M€, ce qui représente un montant total d'investissement de 5.724.356 euros. Il existe aussi une aide aux bâtiments commerciaux sous maîtrise d'ouvrage publique.
- Les aides aux projets d'accueil d'entreprises (zones d'activités, bâtiments locatifs, hôtel et pépinière d'entreprises) : le Département a soutenu 35 collectivités locales dans la réalisation de leur zone d'activités à hauteur de 2.7M€. Il a aussi soutenu les bâtiments locatifs d'entreprises et différentes associations dans leur mission de développement des entreprises et de dynamisation de territoires.

Le Département aide à la création et à la reprise d'entreprises sous la forme d'avance remboursable (le prêt d'honneur) ou de subvention (ARE-Création) : 83 entreprises ont ainsi reçu un prêt d'honneur pour un montant total de prêts de 748.800 euros, représentant 500 emplois créés ou repris. Via l'Aide Régionale à l'Emploi Création le Département soutient la création d'emplois dans les jeunes entreprises ayant moins de deux bilans complets effectifs. Elle s'adresse également à de nouvelles entreprises qui reprennent des salariés d'entreprises mises en redressement ou en liquidation judiciaire.

3. Aménagement du territoire

Soutenir l'action d'un Département cyclable :

Le Département trace Paris-Londres à vélo, via Dieppe et Arques

Depuis 2005, le Département travaille à la poursuite de l'Avenue Verte dans l'optique de terminer le maillon, en Seine-Maritime, de l'itinéraire Paris-Londres. Dans ce cadre, une recherche de tracé a été effectuée entre Dieppe et Arques-la-Bataille, limite nord actuelle de l'Avenue Verte, mais également entre Serqueux et Neuf-Marché, limite sud. Ces sections représentent environ 9 km pour rejoindre le ferry à partir d'Arques-la-Bataille et près de 45 km pour aller de Serqueux à Neuf-Marché. Les dépenses relatives à la mise en place de cet itinéraire provisoire s'élève à 100 000 €.

Favoriser le partage des transports

Le Département expérimente l'ouverture à tous des lignes de transports scolaires

Du 3 janvier aux vacances d'été 2011, le Département et la Communauté de communes du Pays Neufchâtelois vont, à titre expérimental, permettre à toutes les personnes habitant le territoire communautaire d'emprunter les cars de transport scolaire organisés par le Département. Cette expérimentation trouve son fondement dans l'observation des capacités d'accueil disponibles à bord des autocars scolaires au niveau des dessertes organisées sur ce territoire.

Il n'y aura pas de changement pour les cars qui circuleront aux horaires et jours correspondant à l'ouverture des établissements scolaires, selon le programme de circulation initial arrêté par le Département. Les voyages exécutés dans ce cadre sont soumis à la tarification départementale des transports, sur la base de 1,20 € par trajet (prix du voyage avec l'utilisation des carnets de 10 voyages). Néanmoins, pendant la durée de l'expérimentation, la Communauté de communes du pays Neufchâtelois souhaite prendre à sa charge le règlement de chacun des trajets en rétribuant les fonds correspondant au Département. Cette expérimentation pourra être reconduite du mois d'octobre 2011 aux vacances d'hiver 2011-2012.

Etre partenaire des acteurs du milieu agricole

Le Département poursuit ses aides aux agriculteurs en difficulté

Le Département de Seine-Maritime a adopté deux dispositifs au bénéfice des entreprises agricoles impactées par la crise agricole 2009 pour renforcer l'accompagnement quotidien des exploitations soutenues, dans le cadre du dispositif national.

Mi-2010, **plus de 800 agriculteurs de Seine-Maritime** avaient demandé un soutien. Sur le deuxième semestre 2010, **plus de 200 audits ont été réalisés par les experts des différentes structures agricoles et plus de 60 audits et 9 suivis de gestion, seront financés.**

Toutefois, la situation agricole, malgré une année 2010 plus favorable, reste difficile. Pour mémoire, la perte de revenus des agriculteurs a été estimée à 121 millions d'euros par la Chambre d'Agriculture entre 2008 et 2009. **Le Département décide donc de prolonger et de maintenir ses dispositifs pour soutenir les exploitations : aide à la réalisation des prestations nécessaires à l'orientation et au redressement des entreprises fragilisées par la crise agricole et aide complémentaire aux audits prévus dans le plan de sauvegarde des exploitations.**

Diffuser le Conseil en énergie partagé

Le Département aide 16 communes à faire leur bilan énergétique

Le service de Conseil en Énergie Partagé a été proposé en 2010, à titre expérimental, aux communes de moins de 3 500 habitants, lauréates du PACTE Développement Durable. Cette phase d'expérimentation a montré que les conseils du CEP rendent un service apprécié aux 16 communes suivies. A ce jour, 9 Bilans Énergétiques Globaux ont été finalisés correspondant à la phase 1 du conseil. Les communes se sont engagées à réaliser un minimum de 5 % d'économie d'énergie, mais pourraient réaliser plus de 10 % d'économie pour la plupart d'entre elles.

Pour l'année 2011, l'objectif est de poursuivre cette dynamique en proposant un suivi personnalisé et en permettant à l'ensemble des communes du département d'engager des actions grâce à des formations et à la mise en place d'un site internet ressource. Un appel à candidatures sera lancé à destination des communes volontaires. Les dispositions pratiques de cet appel à candidature seront présentées à une prochaine Commission Permanente.

4. Egalité des chances

Aider les jeunes à se former

Le Département étend son aide BAFA au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

Face au déficit croissant d'animateurs, notamment pour les Centres de Vacances et les Centres de Loisirs sans Hébergement, le Département apporte depuis juin 2006, une aide de 200 € aux jeunes qui s'engagent à suivre la formation générale du BAFA. 5 111 dossiers ont ainsi été traités pour un montant de 1M€ depuis le début du dispositif.

Aujourd'hui, le **Département intervient sur le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), fonction indispensable au fonctionnement des centres de vacances et des centres de loisirs à hauteur de 200 €** versés en une seule fois directement aux organismes de formation.

Le coût de cette nouvelle mesure est estimé entre 9 200 € et 12 000 € par an.

Aménager sur le territoire l'accès de la culture pour tous

Le Département aide les petits cinémas à passer au numérique

Le déploiement de la technologie de projection numérique dans le champ de l'exploitation cinématographique est amené à se substituer rapidement à la projection sur support pellicule. Cette évolution a des incidences d'ordre économique et culturel. 10 cinémas seraient en difficulté pour réaliser les investissements nécessaires au passage à l'écran numérique, ceux-ci ne générant pas assez de contributions « tiers investisseurs ».

Le Département va allouer aux exploitants une aide de 10 000 € pour le premier écran et de 8 000 € pour l'équipement du 2^{ème} et 3^{ème} écran. Les établissements devront apporter au moins 20% du financement.

Dix structures pourraient donc bénéficier de cette aide, dont quatre en milieu rural, représentant une douzaine d'écrans.

Développer son rôle d'acteur culturel

Le Département lance son festival « Jardins secrets »

Malgré un contexte économique toujours difficile en 2010, les 9 sites et musées départementaux et le domaine départemental de l'abbaye Saint-Georges-de-Boscherville affichent un bilan de fréquentation pour les dix premiers mois de l'année en progression de 9% (296.954 visiteurs contre 271.778 en 2009). **Le montant total des recettes (billetteries et boutiques) s'élève à ce jour à 877 236 euros en hausse de 2,6% par rapport à 2009.**

Sur toute l'année 2011, **ils proposeront une thématique axée sur le jardin et le monde végétal.** Ce festival « Jardins secrets » sera l'occasion de faire savoir que le Département est propriétaire d'une quarantaine d'hectares de parcs et jardins très différents, du plus petit au plus prestigieux, et les efforts qu'il déploie pour leur mise en valeur.

Sur 2011, les Seinomarins pourront apprécier 18 expositions, environ 140 animations ou ateliers divers ou jeux-vacances pour les enfants, une trentaine d'événements, 10 conférences au Musée des Antiquités et pas moins d'une quarantaine de visites commentées assurées par les conférenciers.

Appréhender l'égalité au quotidien

Le Département signe la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Cette charte européenne comporte 30 articles portant sur tous les domaines d'actions des collectivités territoriales. Elle énonce les droits, cadres juridique et politique et précise les principes et outils nécessaires à sa mise en œuvre concrète et progressive, comme le principe d'une représentation et d'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision, la prise en compte de la lutte contre les autres facteurs de discrimination (race, origine, langue, orientation sexuelle, convictions politiques, religieuses, handicap) ou encore le principe de l'intégration du genre dans l'ensemble des activités.